



**MONOGRAPHIE DU BACCALAUREAT UNIVERSITAIRE
(BACHELOR) EN ARCHEOLOGIE PREHISTORIQUE**

Nom et prénom de l'**étudiant-e** :

N° d'**immatriculation** :

Directeur/trice de la monographie :

Responsable (si hors section) :

Titre de la monographie :

.....

Début du travail :

Ce formulaire, une fois rempli et signé (y compris avec les annexes signées), est à retourner au secrétariat des étudiants de la **Section de biologie**, Sciences III - 2ème étage – bureau 2004A ou par [e-mail](#) en format PDF.

Au plus tard **fin novembre** de la troisième année du bachelor.

Signatures :

Responsable académique du BAP :

Directeur/trice du travail

Candidat-e

Responsable du travail (si hors section)

Genève, le

REGLEMENT DE LA MONOGRAPHIE DU BACCALAUREAT UNIVERSITAIRE (*BACHELOR*) EN ARCHEOLOGIE PREHISTORIQUE

Direction de la monographie :

La monographie du baccalauréat universitaire en archéologie préhistorique se fait sous la direction d'un professeur, chargé de cours, maître d'enseignement et de recherche, chargé d'enseignement, collaborateur scientifique ou maître-assistant de la Section de biologie et de la Section des Sciences de la Terre et de l'environnement.

C'est l'étudiant-e lui-même qui prend contact avec des enseignant-e-s pour trouver un-e directeur-riche de monographie. Ces contacts se font dans le courant de la 2^{ème} année ou au début de la 3^{ème} année. L'inscription définitive se fait au plus tard fin novembre de la 3^{ème} année.

Le/La directeur-riche supervisant le travail peut aussi être choisi hors-Section, mais l'étudiant-e doit alors trouver un-e professeur-e responsable au sein de la Section concernée. La direction de monographie inclut la validation ou la proposition d'un sujet (voir ci-dessous), une discussion préalable, la suggestion de lectures (chapitres de livres, articles de revue), la supervision régulière du travail si nécessaire, des propositions de modifications et de corrections, et l'évaluation.

L'évaluation (note sur 6) doit être validée par une attestation portant **deux signatures** (celles du directeur-riche et d'un deuxième juré, titulaire au minimum d'un master, choisi par le/la directeur-riche), et communiquée au département par le/la directeur-riche de monographie. La note sera enregistrée et les 5 ECTS validés dès que l'étudiant-e aura envoyé une copie électronique (pdf) de son travail au responsable de la Section concernée et remis le **certificat de la formation documentaire** (voir ci-dessous) au secrétariat de la Section. **Le dernier délai de remise de la monographie est le jour précédant la rentrée d'automne** de manière à assurer sa validation pour l'année académique précédente.

Co-requis (formation documentaire) :

L'étudiant doit s'inscrire aux séances de « Formation documentaire » obligatoires à la Bibliothèque Ernst et Lucie Schmidheiny (BELS, Sciences II) qui ont lieu chaque année entre les mois d'octobre et de décembre. Cette formation est validée par un certificat que les étudiants devront obligatoirement joindre à leur travail de monographie au moment de rendre cette dernière au secrétariat de la Section de biologie.

Objectif et contenu de la monographie :

La monographie du baccalauréat universitaire en biologie est un travail personnel basé essentiellement sur une recherche bibliographique, et pouvant intégrer une partie pratique selon les cas. Elle doit être présentée sous forme d'un mémoire écrit d'environ 4000 (minimum) à 6000 (maximum) mots (soit environ 12 à 20 pages) sans compter la page de titre, le résumé, la table des matières, les illustrations et la bibliographie. Elle représente un effort de 6 crédits ECTS, soit environ 150 heures de travail personnel.

Présentation de la monographie :

La monographie se fait sur un sujet choisi en concertation avec le directeur de monographie (et validé, le cas échéant, par le répondant).

Elle introduit le sujet, fait un état documenté de la recherche de manière synthétique et se termine sur une conclusion dans laquelle seront également soulevées les questions non encore résolues dans le domaine considéré.

Dans tous les cas, les citations bibliographiques seront intégrées au texte et les références complètes présentées dans une bibliographie soignée tant dans son actualité que dans sa présentation.

Critères d'évaluation de la monographie :

Indépendance dans la recherche bibliographique et dans le tri des sources consultées ; compréhension du sujet ; pertinence et actualité des thématiques présentées ; qualité de la rédaction et de la présentation (format et contenu) ; qualité des illustrations et de leur légende ; qualité de la bibliographie (actualité des sources mais aussi références aux sources primaires, et présentation complète et correcte des références) ; présentation des questions non encore résolues et des perspectives possibles.

**ANNEXE 2 AU FORMULAIRE D'INSCRIPTION DE LA MONOGRAPHIE DU
BACCALAUREAT UNIVERSITAIRE (*BACHELOR*) EN ARCHEOLOGIE
PREHISTORIQUE**

Plagiat :

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance du fait que "le plagiat et la tentative de plagiat constituent des infractions graves à l'éthique de l'Université et à l'intégrité de la recherche" (Directive en matière de plagiat des étudiant-e-s; <http://www.unige.ch/apropos/fr/politique/plagiat>) et que les sanctions peuvent être très graves (voir Art. 18 du Règlement d'Etudes Général de la Faculté des sciences).

Nom et prénom :

Signature du/de la **candidat-e** :

Genève, le

P.S. : Notez que la Section de biologie soumet tous les travaux de monographie à un contrôle anti-plagiat.